



## **Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 11 décembre 2018 à 20 h 00 à la salle communale de Montignez**

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel no 43 du 21 novembre 2018 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Excusés : MM. Robert Prongué, Jean Ackermann, Michel Choffat, Laurent Courbat.

M. le président salue les personnes présentes, le Conseil communal et les employés communaux.

Il rappelle que les propos doivent être brefs, constructifs et respectueux conformément au règlement communal en vigueur.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Dominique Voirol et Edgar Theurillat.

29 citoyennes et citoyens sont présents. Tous sont habilités à voter.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 juin 2018.
2. Discuter et voter le budget 2019, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.
3. Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales pour l'année 2019 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.
4. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 925'375.- destiné à financer différents travaux d'assainissement de la « Route du Canada » à Montignez.
5. Divers.

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Henri Erard informe les citoyens qu'un apéritif sera offert par la commune à l'issue de cette assemblée.

### **Point 1**

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 juin 2018.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

## **Point 2**

Discuter et voter le budget 2019, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Michèle Cerf, receveuse communale, présente ce point de l'ordre du jour, rubrique par rubrique, à l'aide du beamer (annexe 1).

### Rubrique 2 – travaux publics, plans de zones

Gérard Maillard : y-a-t-il du spécial dans ce poste ?

Michèle Cerf : non, les postes les plus importants sont les salaires des voyers communaux, l'entretien des routes et des véhicules

### Rubrique 5 – instruction, formation, culture, sport

Gérard Maillard : quel est le montant de notre participation à la patinoire ?

Michèle Cerf : Fr. 13'240.- pour 2019

Gérard Maillard : et à l'avenir ?

Michèle Cerf : conformément aux informations fournies pour la votation du mois de juillet, notre participation annuelle future sera de plus de Fr. 33'000.-.

### Services communaux

Pas de question.

Michèle Cerf précise que le déficit provient principalement des éléments suivants :

Remboursements de l'aide sociale par les cantons d'origine supprimés	Fr. 55'000.-
Diminution de la contribution du fonds de compensation financière	Fr. 307'007.-

Cette diminution est due à l'augmentation de notre indice des ressources de 13.14 basé sur les impôts 2017. Elle est compensée en partie par la reprise de Fr. 100'000.- sur la provision existante.

Elle rappelle que le budget 2019 présente des charges totalisant Fr. 4'962'543.- et des produits pour Fr. 4'801'370.-, soit un déficit de Fr. 161'173.-.

Elle rappelle également la quotité d'impôt, ainsi que toutes les taxes.

Gérard Maillard : il n'y a pas d'augmentation de taxe ?

Michèle Cerf : non. La quotité d'impôt et les taxes sont identiques à celles de 2018.

Luc Terrier : ces Fr. 100'000.- de provision sont-ils pris sur les fonds de l'eau et des déchets ?

Michèle Cerf : non, les fonds que vous citez concernent des services communaux. Ils ne peuvent être utilisés que dans ces services.

Ces Fr. 100'000.- proviennent d'un fond constitué sur les impôts encaissés lors des bonnes années antérieures.

La parole n'étant plus demandée, M. le président propose de voter le budget, la quotité et toutes les taxes en une fois. Cette manière de faire est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Le budget, la quotité d'impôt et les taxes sont acceptées à la majorité, sans avis contraire.

### **Point 3**

Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales pour l'année 2019 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Pierre Clavel, conseiller communal responsable du dicastère du plan d'aménagement local, de l'écologie, de l'environnement, des forêts et chemins forestiers.

Pierre Clavel informe les citoyens qu'aucune vente n'a été réalisée en 2018. Il reste 3 parcelles dans le lotissement « Les Champs-Bouchards » à Montignez et 9 « Sur la Charrière » à Buix. Il n'y a plus de terrains à vendre à Courtemaîche.

Le Conseil communal propose le maintien des prix actuels, soit Fr. 55.- le m<sup>2</sup> à Montignez et Fr. 65.- le m<sup>2</sup> à Buix.

Dominique Voirol : y-a-t-il des parcelles réservées ?

J.-Pierre Brugnerotto : oui, une à Montignez. Le marché devrait être signé au printemps prochain.

Gérard Maillard : vous avez dit qu'il n'y avait plus de parcelle à Courtemaîche. Qu'en est-il du secteur de la « Basse-Fin » ?

Pierre Clavel : il est englobé dans le nouveau Plan d'Aménagement Local.

Edgar Theurillat : on peut construire sur ces parcelles ou il s'agit de lopins de quelques m<sup>2</sup>

Pierre Clavel : oui, elles sont constructibles.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à la majorité, sans avis contraire.

#### **Point 4**

Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 925'375.- destiné à financer différents travaux d'assainissement de la « Route du Canada » à Montignez.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Daniel Fleury, conseiller communal responsable du dicastère des travaux publics et des services des eaux.

Il présente le décompte :

Crédit voté en assemblée communale le 16.12.2014	Fr. 925'375.00
--	----------------

Coût effectif des travaux	Fr. 806'647.70
---------------------------	----------------

#### ./. Subventions et contributions

Subventions de la Confédération	Fr. 106'515.00	
Subventions du Canton	Fr. 95'864.00	
Subventions ECA Jura	Fr. 28'376.00	
Vente de terrain	Fr. 450.00	
Contribution du Patenschaft	<u>Fr. 300'000.00</u>	<u>Fr. 531'205.00</u>

A charge communale	Fr. 275'442.70
--------------------	----------------

=====

Financement : emprunt bancaire.

Luc Terrier : la contribution du Patenschaft représente la participation de plusieurs communes ?

Daniel Fleury : non, le montant provient directement et en totalité du Patenschaft.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à la majorité, sans avis contraire

#### **Point 5**

Divers.

Henri Erard passe la parole à Dany Contreras, conseiller communal en charge du dicastère des bâtiments, conciergerie et éclairage public.

Dany Contreras relate les pannes du quartier de « La Basse-Fin » à Courtemaîche. BKW Energie ont trouvé le problème et il sera très prochainement réparé.

Michèle Cerf : nous avons de la lumière depuis ce soir.

S'agissant de l'annonce des lampadaires qui ne fonctionnent plus, Dany Contreras demande aux citoyens de le faire par téléphone ou mail en indiquant le numéro de poteau.

Prochainement, l'administration aura accès à un système en ligne qui permettra d'informer BKW Energie plus rapidement.

Denis Etienne : le lampadaire vers la fondation PINOS à Courtemaître ne fonctionne plus. Il s'agit d'une LED mise en place il n'y a pas très longtemps. Y-a-t-il une garantie ?

Dany Contreras : Oui, bien sûr. Il s'agit certainement d'un problème de réseau. S'agissant de la garantie, les becs ont été changés, mais pas les poteaux. BKW Energie est déjà intervenu plusieurs fois dans ce secteur. Le problème a été trouvé.

Christian Bonardo : avez-vous étudié la possibilité d'éteindre l'éclairage public la nuit ?

Dany Contreras : techniquement c'est possible, mais le Conseil communal de l'époque a décidé de réduire l'intensité mais pas d'éteindre. On pourra éventuellement en discuter.

Michèle Cerf : mon quartier a été plusieurs fois privé d'éclairage ce n'est pas évident d'être complètement dans la nuit.

Dominique Voirol : l'intensité de la luminosité se modifie en fonction de plages horaires programmées.

Dany Contreras : le gain au niveau de la consommation est important.

Henri Erard passe la parole à Yves Lièvre, conseiller communal en charge du dicastère de la voirie, cimetières, agriculture et déchets.

Yves Lièvre : dernièrement l'assemblée des délégués du SIDP a ratifié un crédit de Fr. 1,4 million pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés. Cela concerne 18 communes. 3 communes ne participent pas pour le moment : Porrentruy, Bure et Boncourt.

St-Ursanne et Mormont sont déjà équipés. Des lots de commune ont été constitués pour la mise en place de ces conteneurs. Prochainement ce sera Coeuve.

Initialement prévue dans le 6<sup>ème</sup> lot, notre commune après discussion est dans le 3<sup>ème</sup> lot.

Le SIDP a pris un peu de retard dans ce dossier. Les demandes de permis devraient être déposées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Un conteneur coûte Fr. 7'400.-. 189 seront posés en Ajoie.

Une nouvelle benne compactrice pour le papier et le carton a été installée à la déchetterie de Courtemaîche. Comme auparavant, les cartons doivent être écrasés avant d'être déposés dans cette benne. Nous ferons plus de contrôles dès 2019.

D'autres déchets y sont malheureusement déposés, tels que verre, plastique, fer, etc. Nous envisageons la pose de caméras, mais auparavant nous devons établir un règlement nous permettant de le faire.

Le citoyen qui aujourd'hui serait pris sur le fait devrait payer la totalité du coût occasionné par l'enlèvement de la benne pour la vider.

Dominique Voirol : le système est bien. Il existe également à Montignez. Et à Buix ?

Yves Lièvre : ces bennes sont chères. Nous sommes à la recherche d'une occasion pour Buix.

Gérard Maillard : cette benne devrait être couverte. Lorsqu'il pleut le papier se mouille et s'alourdit.

Yves Lièvre : l'emplacement n'est effectivement pas idéal. Nous ne ferons pas les frais d'une couverture pour mettre cette benne à l'abri.

Nous envisageons dans la déménager « Sous le viaduc » à la sortie du village, direction Grandgourt. Elle serait alors couverte.

Gérard Maillard : avez-vous des nouvelles de la piste cyclable Grandgourt-Buix ?

Pierre Clavel, conseiller communal : après la mise à l'enquête il y avait deux oppositions. Une a été retirée. La 2<sup>ème</sup> a été rejetée par le canton.

J.-Pierre Brugnerotto : le mandat a été attribué à une entreprise par le canton. Les travaux devraient débiter ces prochains mois.

Denis Etienne : je n'ai pas suivi toutes les assemblées communales mais qu'en est-il de l'implantation éventuelle d'éoliennes sur le site du Mont-de-Coeuve ?

Pierre Clavel : le canton a fixé les zones potentielles et les priorités. Le premier projet devrait voir le jour du côté de Delémont. Le Conseil communal étudiera la suite à donner quant au projet situé dans notre région.

Dominique Voirol : vous avez effectué des sondages sur la « Route des Traversains » à Buix. Vous envisagez sa réfection ?

Daniel Fleury, conseiller communal : nous avons mené plusieurs études afin d'en connaître le coût. Il est très élevé. Pour le moment, aucune décision n'a été prise par le Conseil communal.

Alain Faivre : le groupe des jeunes a reçu une facture de Fr. 300.- pour le local qu'elle occupe. C'est la première fois.

Daniel Ramseyer, maire : tous les utilisateurs de locaux communaux paient une location.

Michèle Cerf : vous recevez une telle facture chaque année.

Gérard Maillard : certains chemins forestiers sont dans un état lamentable. Est-ce que la commission fonctionne ? Qui est responsable ?

Pierre Clavel, conseiller communal : la commission a tenu séance la semaine passée. On a abordé cette question. On va se remettre au boulot.

Denis Etienne : ce sont les finances qui ne vont pas.

Dominique Voirol : en collaboration avec le garde-forestier, la commission doit établir un plan de gestion.

Michel Gatherat : des branches tombent sur les chemins. Afin de ne pas rayer leurs voitures, les gens roulent sur les champs. Il faut que vous fassiez quelque chose.

Christian Bonardo : le budget 2019 ne prévoit qu'un montant de Fr. 10'000.-.

Yves Lièvre, conseiller communal : nos chemins forestiers sont de bonne qualité par rapport à d'autres communes. Ils sont uniquement destinés aux professionnels du bois et ne doivent pas être utilisés comme chemins autoroutiers.

Gérard Maillard : ils doivent aussi être utilisables pour les citoyens pour leurs loisirs. Certains sont impraticables même à vélo.

Dominique Voirol : il faut faire des saignées. Je sais bien qu'il y a un employé de la voirie à l'arrêt, mais il faut s'y mettre.

Gérard Maillard : actuellement il n'y a que la fauche. On ne voit effectivement plus les saignées. Il faut faire faire ce travail par nos employés.

Yves Lièvre : le plan de gestion est en phase de finalisation par le triage forestier. On devra ensuite fixer des priorités.

Luc Terrier : j'ai remarqué que les travaux pour l'éclairage du cimetière et de l'église de Montignez ont débuté. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Dany Contreras, conseiller communal : BKW Energie SA a du retard dans ce dossier, notamment à cause d'un problème d'approvisionnement en matériel.

Ces travaux seront effectués en deux phases : l'éclairage des escaliers et de la ruelle sera terminé avant la fin de l'année.

Quant à l'éclairage définitif du clocher il sera posé au début de l'année prochaine.

Henri Erard, président, passe la parole Daniel Ramseyer, maire. Ce dernier s'exprime ainsi :

Une année s'achève. A l'aube d'une nouvelle, nous espérons toutes et tous qu'elle sera meilleure, différente, que la précédente.

2018 a été une année parfois mouvementée pour le Conseil communal mais toutes nos décisions ont été prises dans l'intérêt de notre commune et de ses citoyens.

Nous sommes une équipe soudée, dynamique et travaillons dans le même sens. Nous avons les mêmes objectifs.

Je tiens à remercier chaque personne pour le bon fonctionnement de notre collectivité, mes collègues du Conseil communal, les employés communaux, les auxiliaires et tous ceux qui œuvrent pour le bien public.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Henri Erard s'associe aux vœux présentés par M. le maire, rappelle que la commune offre l'apéritif et clôt la séance. Il est 20 h 50.

## **AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE**

Le président :

Le secrétaire :

Henri Erard

J.-Pierre Brugnerotto